

PRINTEMPS 2022

Infos

Levens

Journal d'information municipale



SPORT & SANTÉ

www.sportetsante.fr



POUR LES RÉSIDENTS DES COMMUNES DU SIVOM VAL DE BANQUIÈRE

La Marche NORDIQUE pour la santé

OFFERT

PROGRAMME DE 3 MOIS ADAPTÉ AUX SENIORS + DE 60 ANS

REPRENEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE AVEC UN ENTRAÎNEUR DIPLÔMÉ

DÉBUT DES PROGRAMMES À PARTIR DU 14 MARS 2022 AU CHOIX :

- LES LUNDIS DE 14H À 15H AU GRAND PRÉ DE LEVENS
- LES JEUDIS DE 14H À 15H AU LAC DU BROC

INSCRIPTIONS

OBLIGATOIRES AU 06 19 71 37 75

PRÊT DE BÂTONS

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées



SENIORS ACTIFS ET CONNECTÉS

OUVERT À TOUS LES HABITANTS DES COMMUNES DU SIVOM VAL DE BANQUIÈRE

À PARTIR DU 25 AVRIL 2022
À LEVENS
LES JEUDIS DE 9H À 11H

PROGRAMME OFFERT

pour les + de 60 ANS

PLACES LIMITÉES

Programme de reprise de l'Activité Physique encadré par un éducateur sportif diplômé :

- RENFORCEMENT MUSCULAIRE / COURS DE GYM
- MARCHÉ
- BILANS DE FORME
- INFORMATIONS SUR LES OUTILS CONNECTÉS POUR FAVORISER LA PRATIQUE AUTONOME (PODOMÈTRE, SMARTPHONE...) EN FONCTION DES BESOINS EXPRIMÉS

RENSEIGNEMENTS ET PRÉINSCRIPTIONS AU 06 25 86 57 88

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06



Mairie de Levens

• Accueil du public de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h
fermée le mardi après-midi

Mairie / Agence postale de Plan du Var*

• Accueil du public
Les lundis, mardis, jeudis et
vendredis de 8h30 à 12h
et les mercredis de 8h15 à 11h15

SOMMAIRE

- L'Édito du Maire page 4
- Les Actualités page 5
- Dossier spécial « LES FINANCES » page 21
- Les Travaux page 25
- Les Ecoles page 27
- Le Périscolaire page 32
- Le Conseil Municipal page 33
- Les Evènements en images page 40
- L'Agenda page 45
- L'Etat Civil page 48



Ce numéro d'appel unique, à destination des habitants des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de rendre le service public plus efficace, plus simple et plus proche des citoyens, vous pouvez appeler le 3906 pour poser toute question portant sur:
la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, les espaces verts, l'assainissement ...

Agence du Moyen Pays

2458, route de la zone artisanale de la Grave
06510 CARROS

Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Téléphone

09 69 36 05 06

(du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h)

Depuis l'étranger : +33 4 93 96 10 82

En dehors de ces heures, en cas d'urgence, vous devez utiliser ces mêmes numéros de téléphone 7j/7 - 24h/24

Nous écrire

REGIE EAU D'AZUR TSA 91114
06209 NICE CEDEX 3





Chères Levensoises,
Chers Levensois,
Chers Amies et Amis d'ailleurs,

Je vous retrouve avec plaisir dans ce numéro de printemps pour vous présenter l'actualité dynamique de notre village. Malgré ces derniers mois compliqués dus à la situation sanitaire, notre Levens a continué à vivre avec courage et dignité grâce à vous toutes et tous.

En ce qui concerne la gestion de la commune, nous sommes en période de vote du budget comme chaque année au printemps. Dans la conjoncture actuelle, après ces années de difficultés à cause de la COVID et face aux évènements internationaux qui nous bouleversent, nous avons opté, mon équipe municipale et moi-même, pour le maintien d'un haut niveau d'investissement pour Levens, dans plusieurs domaines (Ecoles, Centre de Loisirs, Sécurité avec un cheminement piétonnier reliant le Centre Ancien et le Grand Pré, Programme de réhabilitation de logements ...).

Nous avons, aussi, tenu au maintien des subventions allouées aux associations pour un montant global de 136 500 euros afin de relancer leurs actions après ces longs mois d'arrêt ; je suis personnellement et, depuis toujours, très attaché au monde associatif que je remercie très sincèrement pour son implication dans le rayonnement de notre commune et pour la qualité des activités proposées à toutes et tous.

Nous avons pris également la décision de continuer le renouvellement des équipements pour nos Services Techniques d'une part, et d'autre part, celui du parc informatique afin de faire migrer la mairie vers une e.mairie pour vous permettre un accès plus direct à nos services.

La politique environnementale se développe et verra, dans les prochains mois, la finalisation des programmes engagés depuis plusieurs années.

Les budgets prévus permettent de finaliser et d'embellir tous ces espaces sans impact sur la part communale de la fiscalité comme je m'y étais engagé.

Nous pourrons, dès lors, lancer un nouveau cycle d'investissement dans le programme des 3 prochaines années.

Le recensement s'est bien déroulé et les premiers résultats laissent apparaître le franchissement du cap des 5000 habitants.

J'ai aussi le grand plaisir d'annoncer que les travaux de restauration de l'Abbaye de la Madone des Prés débutent, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Cette Abbaye a besoin de votre soutien pour être sécurisée afin de préserver la crypte et l'abside. Vous trouverez la démarche pour ce faire dans les pages suivantes sachant que vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt.

Nous avons fait l'acquisition des dernières parcelles du parc public ; cet achat foncier complémentaire, les études prévues sur ce site (diagnostics, études archéologiques...) permettront d'envisager un programme de réhabilitation globale cohérent et respectueux de l'endroit et de son histoire.

Enfin, je vous remercie pour votre élan de solidarité envers les populations ukrainiennes dans la détresse et votre générosité sans faille. Des familles sont accueillies chez des Levensois que nous remercions chaleureusement et que la collectivité accompagne dans les démarches et dans la gestion du quotidien.

Je remercie les services municipaux (administratifs et techniques) et mon équipe pour leur soutien dans mon engagement à votre service.

Bonne lecture à toutes et tous.

Bien à vous.

Antoine Veran, votre maire

Levens devient « Station classée de tourisme »

« Une reconnaissance d'excellence en matière touristique prononcée par l'arrêté préfectoral en date du 17 Février 2022 qui a classé Levens comme Station de tourisme », annonce fièrement Antoine Veran, Maire de Levens lors du Conseil municipal du 22 Février.

« Il faut dire que des mois de travail ont été nécessaires pour obtenir cette précieuse distinction. Ce classement est la reconnaissance officielle d'une excellence en matière d'accueil et d'offres touristiques et pour la commune une image de marque valorisée. Un élément moteur pour notre projet de l'ancienne Abbaye de la Madone des Prés, classée aux monuments historiques depuis 1965. Elle présente un état de péril : toitures désorganisées, vestiges de l'absidiole sud ruinés, envahis par le lierre. Des travaux de restauration vont être rapidement engagés. M. Madelénat, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a été missionné pour réaliser le relevé de l'édifice, les études de diagnostic, une étude stratigraphique en recherche de décors peints pour donner les préconisations de restauration avec l'aide du service archéologique de la Métropole Nice Côte d'Azur ».

Répondre à des critères

Thierry Mieze Adjoint au Maire délégué à la Culture et au Tourisme.



Pour déposer un dossier viable, la commune a dû répondre à de nombreux critères. Des éléments qui ne sont pas forcément tous d'ordre touristique et qui concernent aussi bien la circulation que la signalétique, ou encore les transports en commun.

La sécurité, l'hygiène et les équipements sanitaires sont aussi des critères obligatoires, tout comme la mise en valeur des espaces naturels et du patrimoine. Sur le plan touristique, la commune doit satisfaire aux exigences d'accueil touristique reconnues dans le classement en première catégorie de l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur. Le territoire doit aussi présenter plusieurs natures d'hébergements touristiques. Enfin, elle a dû démontrer qu'elle proposait une variété d'événements, d'animations et d'équipements en matière de sport, de culture et de la valorisation de son patrimoine. Au total, un dossier composé d'une centaine de pages (sans compter les annexes), compilé avec l'aide des différents services de la municipalité mais aussi avec l'aide du Bureau d'Information Touristique de Levens et la Métropole Nice Côte d'Azur.

C'est un gage de qualité que les touristes apprécient et reconnaissent. La reconnaissance touristique est l'intérêt principal de ce classement obtenu pour douze ans.

« La promotion touristique est une compétence métropolitaine, il faudra impérativement avoir une stratégie touristique sur notre territoire entre mer et montagnes ».



Pour Alexandre AMETIS, Chargé du Bureau d'Information Touristique de Levens.

« Ce classement en **Station Classée de tourisme** est le fruit d'une très forte implication de la Mairie de Levens et du Bureau d'Information, qui ont réalisé ce beau challenge. Je suis très heureux que Levens devienne ainsi la première commune du moyen-pays niçois à être classée. Un atout indéniable pour le développement de notre village et l'accroissement de la fréquentation touristique ».

OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN NICE CÔTE D'AZUR

Bureau de Levens

1, place Victor Masseglia 06670 Levens

09.62.66.85.84

Info.levens@nicedazur.com

Horaires d'ouverture

du lundi au samedi

de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

fermé les dimanches et jours fériés



Félicitations à la Bergerie de Porte Rouge pour la certification L'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE). Cette certification créée et encadrée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a pour objectif de valoriser les productions issues d'exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans des démarches respectueuses de l'environnement.



Toute l'équipe municipale vous remercie pour votre participation solidaire.

Grâce à la générosité de chacun, une première livraison de dons pour l'Ukraine a été effectuée au Point de collecte de la Métropole. Il s'agit des denrées alimentaires, produits pour bébés, produits d'hygiène et produits de soins (bandages, pansements, nécessaires pour perfusion...). Couvertures et duvets seront transmis à l'association « Les Week-ends Solidaires » qui est également point de collecte et qui ont affrété leurs deux camions pour l'Ukraine. La commune reste à l'écoute et est prête à relancer une collecte si besoin. Elle vous tiendra informés. Toute l'équipe municipale vous remercie pour votre participation solidaire.



Réception en mairie des familles ukrainiennes accueillies dans 4 familles levensoises qui ont ouvert leur porte et leur cœur pour rendre la vie plus douce à ces personnes en détresse.

Qu'elles soient remerciées pour leur générosité et leur solidarité, bel exemple de fraternité et d'amour !

La collectivité sera présente tant que cela sera nécessaire . Elle aidera dans les démarches administratives, dans l'organisation de la scolarisation des plus petits comme des plus grands et prendra en charge les frais de restauration scolaire et des activités péri ou extra-scolaires.

Un panier chargé des produits du terroir a été offert à chaque famille en guise de bienvenue.

Ce moment d'émotion autour du maire Antoine Veran, du maire -adjoint Michèle Castells, des adjoints et conseillers municipaux Ghislaine Bicini, Monique Degrandi, Jeannine Paniel, Danièle Tacconi, Gilles Maignant et Yan Veran, d'Elodie Bothorel agent en charge du CCAS avec l'aide précieuse et efficace de nos agents Youlia et Olga comme traductrices, s'est terminé autour du verre de l'amitié agrémenté de gourmandises locales.

Ce soir-là, nous étions, comme l'a souligné le maire, tous ukrainiens.



Un élan de solidarité à l'appel de la collecte ciblée qui a fait chaud au cœur des familles ukrainiennes accueillies à Levens, très émues.

Elles vous remercient toutes et tous, du fond du cœur, pour ce geste de partage chaleureux et généreux.



**Venez en aide aux familles
victimes de la guerre
en proposant un hébergement sur**

 **mesdemarches06.fr**



Le Département solidaire de l'Ukraine.

#Solidarité06
#PrayForUkraine

Face à cette tragédie aux portes de l'Europe, le Département des Alpes-Maritimes apporte son aide au peuple ukrainien. Le Président Charles Ange Ginesy a annoncé hier pouvoir rapatrier 1000 personnes par le biais des avions destinés à l'origine aux Voyages de la Mémoire des collégiens prévus en mars à Auschwitz et Birkenau, en Pologne. Un dispositif de recensement d'hébergement est en cours avec l'aide des communes et des bailleurs sociaux.

Pour les initiatives individuelles, une plateforme en ligne de recueil de l'offre d'accueil des Maralpains est ouverte.

- Vous habitez dans les Alpes-Maritimes et vous souhaitez accueillir une famille ou une personne rapatriées d'Ukraine ?
- Vous avez un hébergement à proposer dans les Alpes Maritimes ?
- Faites-le nous savoir en remplissant le formulaire sur [mesdemarches06](https://mesdemarches06.fr)

<https://demarches.mesdemarches06.fr/social/ukraine/>

La solidarité métropolitaine s'illustre pour venir en aide à ceux qui en ont besoin

La Métropole Nice Côte d'Azur assure les Ukrainiens de sa solidarité et de son soutien face à la tragique épreuve qu'ils traversent. Pour rendre concrète cette aide, la Métropole s'organise, sous l'égide de l'Agence métropolitaine de Sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques, pour répondre aux trois priorités : la collecte numéraire, l'aide matérielle et l'accueil des réfugiés.

Dons numériques

La Métropole met en place un Fonds d'urgence au profit du peuple ukrainien. Les dons numériques, qu'il convient de privilégier, peuvent être réalisés via le site dédié soutienukraine.nicecotedazur.org ou par chèque à l'ordre du Trésor Public à transmettre uniquement par voie postale à l'adresse : Métropole Nice Côte d'Azur, Régie de Recette Opération de soutien à l'Ukraine 5 rue de l'Hôtel de Ville 06364 NICE CEDEX 4.

Par ailleurs, la Métropole est en contact avec un certain nombre de partenaires pour pouvoir organiser des actions à des fins caritatives.

Dons matériels

Afin de répondre à l'urgence, les habitants de la Métropole peuvent apporter une aide matérielle dans le cadre de la grande collecte de dons lancée au sein des communes de la Métropole qui seront acheminés vers les circuits de distribution les plus efficaces.

Après avoir recensé les besoins auprès des associations impliquées sur le terrain, l'Agence de Sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques a dressé la liste des produits nécessaires :

Denrées non périssables

(pâtes, riz, farine, sucre, huiles, compotes, conserves, bonbons, café soluble, chocolat en poudre, gâteaux secs...),

produits nourrissons

(boîtes de lait, petits pots, couches, lingettes, cotons...),

produits d'hygiène

(gels douche, shampoing, savons, protections périodiques...)

Tous ceux qui souhaitent participer à cet élan de solidarité sont invités à déposer leurs dons matériels dans les lieux de collecte dédiés.

A Nice, les dons pourront être déposés à l'Hôtel de Ville, dans 5 mairies annexes (Ariane – 54, rue Anatole de Monzie, Saint-Roch – 52 avenue Denis Semeria, Thiole – 32 avenue Malausséna, Le Ray – Place Fontaine du Temple, Magnan – 118 rue De France du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) et dans les 17 centres AnimaNice.



L'acheminement de ces dons sera piloté par l'Agence de Sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques.

En ce qui concerne le matériel chirurgical dont certaines associations franco-ukrainiennes ont relayé le manque, la Métropole fera le lien avec le CHU ainsi que les cliniques privées pour le récupérer et s'assurer de leur acheminement.

Accueil des réfugiés

Par ailleurs la Métropole a été sollicitée par des associations franco-ukrainiennes pour accompagner des familles en provenance d'Ukraine qui viendraient se réfugier sur le territoire métropolitain. A cet effet et pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles, la Métropole s'organise :

Toute personne qui souhaiterait mettre à disposition un hébergement à destination de ces familles peut se faire connaître auprès de la Métropole grâce à un formulaire dédié.

La Maison pour l'accueil des victimes a mis en place un guichet unique d'accompagnement à toutes les démarches administratives ou juridiques, mais aussi pour faire face aux besoins du quotidien. Ce guichet est à l'écoute des réfugiés et leurs familles.

Des contacts sont déjà en cours avec la Préfecture des Alpes-Maritimes ou le Barreau de Nice afin de faciliter leur accompagnement.

Enfin, pour les enfants qui pourraient arriver sur notre territoire, des structures d'accueil en journée seront mises en place avec des interprètes pour faciliter l'apprentissage du français mais aussi soulager et accompagner les parents dans leurs démarches.

Pour toute question, un numéro est à la disposition des habitants de la Métropole :

04 97 13 59 00

ou par mail soutien.ukraine@nicecotedazur.org

Journée de travail illustrée par des visites sur le terrain, à Levens, pour la Sénatrice Dominique Estrosi-Sassone avec Antoine Veran entouré des élus Danièle Tacconi, Jean-Claude Ghiran, Eric Bernigaud, Yan Veran et Valérie Guido, Directrice Générale des Services.

Cette journée de travail a fait étape à la Bergerie Communale de Porte Rouge, une des premières exploitations d'élevage certifiée Agriculture à Haute Valeur Environnementale.

Cette certification est une véritable reconnaissance de la réussite de ce projet mené dès 2011 par Antoine Veran et son équipe municipale mais aussi une fierté pour les trois bergers gérants Vincent, Charles et Delphine qui élèvent des brebis laitières et fabriquent à la ferme yaourts, flans et fromages.

Voilà une belle histoire de passionnés réunis pour défendre l'élevage traditionnel et la fabrication artisanale de produits naturels.



Découverte du site de l'Arpasse qui doit accueillir un parc photovoltaïque conçu dans la logique Éviter Réduire Compenser.

Ce projet innovant alliera la production d'électricité pour 7400 foyers et la dynamisation du pastoralisme local.



Etape également chez Lucille qui crée, sur un terrain communal, une ferme d'aquaculture pour cultiver la spiruline du Comté de Nice.



La Fabrique à Entreprendre - Métropole Nice Côte d'Azur

La FAE est un dispositif dédié à encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers relevant de la politique de la ville, (QPV) à fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et programmes d'aide aux créateurs d'entreprise.

Il vise plus précisément à :

- rassembler et fédérer les structures d'accompagnement à la création et au développement de l'entreprise
- améliorer l'accès à l'information pour les créateurs et les structures d'accompagnement y compris les prescripteurs au contact des porteurs de projets (service public de l'emploi, associations de quartiers,...)
- clarifier le parcours du créateur pour encourager le recours à l'accompagnement pré et post-crédation
- mener des actions spécifiques d'animation, de sensibilisation et de formations à l'entrepreneuriat et au développement des activités. Véritable outil de proximité, la FAE permet de rassembler, partager et mettre à disposition des porteurs de projets, des compétences en matière d'accompagnement et développement de leurs activités.



Les « intensives » - rencontres entrepreneuriales

Une animation s'est déroulée le 17 Mars dans le Foyer Rural avec des Rencontres d'experts, Ateliers de créativité, Speed Business Meeting et Networking. Ce format a été co-construit avec les acteurs économiques locaux et les principaux partenaires de la FAE

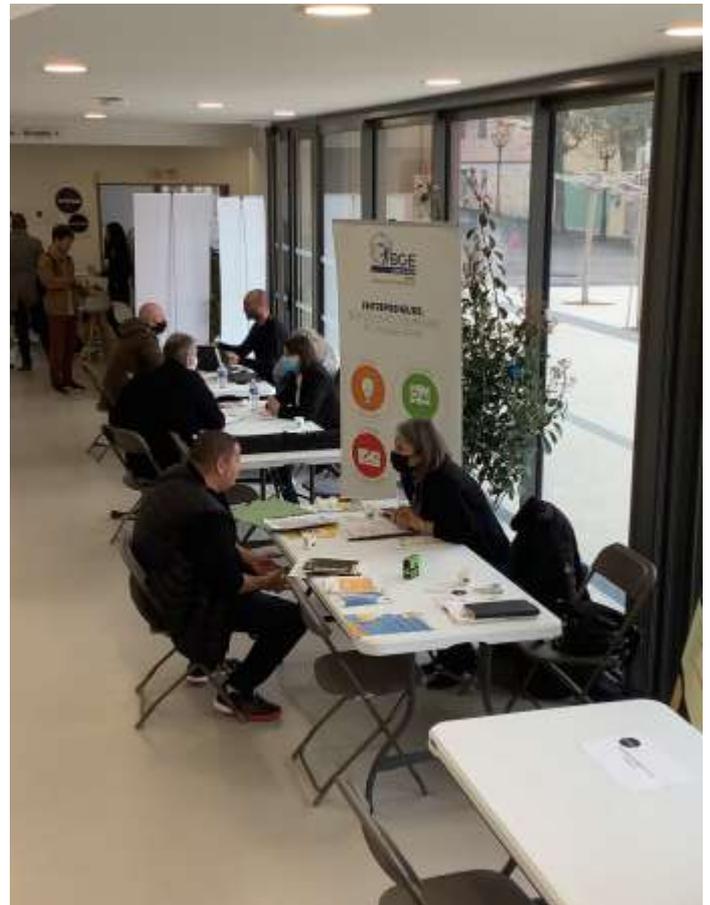
- Rassemblons nos talents.

Ce concept a été travaillé avec Pôle Emploi qui a souhaité se rapprocher de la FAE en testant un format original dédié aux jeunes créateurs (moins de 6 mois), qui n'apparaissent plus en suivi dans les fichiers Pôle Emploi mais qui continuent à percevoir leurs allocations de retour à l'emploi.



CONTACT

61 avenue de Simone Veil
Immeuble Premium, Entrée A, 2ème étage
06200 Nice, France
Tél. : +33 (0)4 89 98 23 45
Email : ceei@nicedotedazur.org



Le principe est de leur permettre de rencontrer des professionnels du développement de l'entreprise (banquier, expert-comptable, communication, financements publics, formation du dirigeant...).

Le C.C.A.S de Levens vous propose

RENCONTRES SENIORS

À partir
du 28 Mars

RENCONTRES, JEUX DE SOCIÉTÉ,
LECTURE, DÉTENTE...



FOYER RURAL

Salle Gérard Saint-Guirons et Bibliothèque Frédéric Maurandi

LES LUNDIS APRES-MIDI
DE 14H à 17H

Inscriptions 04 93 91 61 25



www.levens.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

Restez actifs !

Le CCAS de Levens en partenariat avec le Sivom Val de Banquière propose la "marche nordique", tous les lundis au Grand Pré, à 14 h et ce, jusqu'au 16 juin.

Cette activité s'inscrit dans le programme Sport Santé dont l'objectif est de proposer aux plus de 60 ans, une prise en charge individualisée afin de reprendre et de maintenir une activité physique adaptée aux capacités de chacun. 21 personnes se sont inscrites et 8 personnes viendront se rajouter.

Et vous, si vous veniez les rejoindre ? Si vous êtes intéressés, inscription obligatoire au 06 19 71 37 75.



Pari réussi pour la première rencontre proposée par le CCAS aux Séniors dans la salle Gérard Saint Guirons au Foyer Rural.

28 personnes se sont réunies pour le simple plaisir du jeu et avec l'envie d'échanger en toute convivialité autour de jeux d'adresse, de mémoire, de logique. Il y en avait pour tous les goûts.

L'objectif de ces rendez-vous est de créer du lien, de rompre l'isolement, de passer un moment de détente ensemble.

On peut se retrouver simplement aussi pour le plaisir de papoter ou d'écouter les belles histoires de Maryse, la conteuse.

Rendez-vous tous les lundis de 14h à 17h dans cet espace dédié, sans inscription.

N'hésitez pas, toute l'équipe du CCAS, sous la houlette de Ghislaine Ernst, vous attend.

Plus d'infos : Elodie en mairie au 04 93 91 61 25



D'autres activités sont proposées en partenariat avec le SIVOM Val de Banquière

- La Marche Nordique le lundi après-midi RDV au Grand Pré à 14 h
- L'Atelier Mémoire animé par une psychologue clinicienne débutera le 6 mai à la salle Saint-Guirons de 14h à 16h

Inscription obligatoire pour ces 2 activités:

Marche Nordique: 06 19 71 37 75

Atelier Mémoire : 04 92 00 10 57

Le SIVOM Val de Banquière, en partenariat avec les communes adhérentes, vous propose

(à partir de 60 ans)

LES ATELIERS Mémoire

GRATUITS
ANIMÉS PAR
UNE PSYCHOLOGUE
CLINICIENNE

PORT
DU MASQUE
OBLIGATOIRE

Des ateliers ludiques pour :

- Comprendre le fonctionnement de la mémoire
- Acquérir des techniques de mémorisation

Levens
à la salle Saint Guirons
au foyer rural

6 mai - 3 juin - 8 juillet
9 septembre - 7 octobre
4 novembre - 2 décembre
de 14 h à 16h

Renseignements et inscriptions au
04 92 00 10 57

Réforme de la taxe d'habitation : le Conseil Constitutionnel donne raison aux communes du SIVOM Val de Banquière

Après avoir été saisi, au mois de décembre dernier, d'une question de constitutionnalité (QPC) portant sur la compensation attribuée aux communes membres d'un syndicat de communes, les Sages ont finalement estimé que certaines communes membres d'un syndicat de communes n'ont pas été compensées intégralement à la suite de la réforme de la taxe d'habitation.

L'audition publique s'est déroulée mardi 8 mars 2022, en présence de Jean-Jacques Carlin, Président du SIVOM Val de Banquière, Maire de Saint-André de la Roche, Ladislas Polski, Maire de La Trinité, Anaïs Tosel, Maire de Falicon, et leurs avocats.



Pour bien saisir, il faut rappeler que le financement d'un syndicat de communes peut se faire de deux manières : soit par une dotation budgétaire de la commune associée, soit par l'affectation d'une part du produit de la taxe d'habitation.

Or, dans ce dernier cas, si le mécanisme de compensation prend bien en compte le produit de la taxe d'habitation perçu par les communes, ce n'était pas le cas de la part affectée directement au SIVOM. Les propriétaires fonciers des communes concernées* ont donc constaté une augmentation de leur taux de Taxe Foncière. En 2021, pour compenser le manque à gagner, les services fiscaux ont procédé à une augmentation d'office de la Taxe Foncière, sur la base de la loi de finances 2020. Ce qui était injuste et inacceptable.

Dans leur décision du 17 mars 2022, les membres du Conseil Constitutionnel ont donc estimé que ces dispositions étaient bien « contraires au principe d'égalité devant les charges publiques » puisqu'elles privent les communes finançant leur syndicat à travers une part de taxe d'habitation d'une « compensation intégrale ».

En réaction, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a fait savoir qu'il « tirera les conséquences » de cette décision en proposant « des modalités de prise en compte de la compensation » pour les 2 350 communes concernées.

*Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon, La Roquette-sur-Var, La Trinité, Levens, Saint-André de la Roche, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens.



Le 24 février 2022, l'Assemblée Nationale a adopté la loi visant à démocratiser le sport en France, y inscrivant les Maisons Sport Santé comme sas de reprise de la pratique sportive pour des personnes sédentaires ou malades.

Le SIVOM Val de Banquière a été labellisé Maison Sport-Santé en 2022 par le Ministère chargé des Sports et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

À qui s'adressent les « Maisons Sport-Santé » ?

Les « Maisons Sport-Santé » sont ouvertes à tous les publics mais particulièrement aux :

- personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.
- personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant une Activité Physique Adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin.

La Maison Sport-Santé Val de Banquière accueille les habitants résidant sur toutes les communes du SIVOM et propose des actions pour tous les âges et tous les profils.

POUR TOUTE INFORMATION

Maison Sport-Santé du SIVOM Val de Banquière
Secrétariat du Pôle Animation du Territoire
87 Quai de la Banquière
06730 Saint-André de la Roche

04 93 27 72 80
06 25 86 57 88
sportsante@svdb.fr



L'Abbaye de la Madone des Prés a besoin de votre soutien !

PREMIER AGE ROMAN

La Madone des Prés est l'un des édifices remarquables de Levens témoignant de l'architecture du premier âge roman dans le département.

Autrefois dépendance de l'abbaye de Saint Pons à Nice, l'abbaye de la Madone des Prés a été construite dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle.



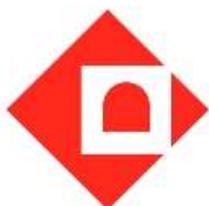
UNE CRYPTÉ EXCEPTIONNELLE

Mentionnée pour la première fois en 1075, l'abbaye de la Madone des Prés est vendue à la Révolution. L'abbatiale et les bâtiments conventuels, devenus propriété privée, ont été acquis par la Municipalité.

L'ancienne église est actuellement englobée dans des bâtiments modernes. L'abside et l'extrémité de la nef sont bâties sur une crypte à moitié enterrée et presque intacte. La crypte, construite en moellons et couverte de voûtes d'arêtes, forme un rectangle terminé à l'est par un hémicycle.

Cette crypte du XI^e siècle est parfaitement conservée et d'une grande beauté. Elle est classée, ainsi que l'abside qui la surmonte, au titre des Monuments Historiques depuis 1965.

FONDATION



**DU
PATRIMOINE**

ETAT DE PERIL

L'abbaye de la Madone des Prés nécessite des travaux d'urgence de sauvetage afin de préserver la crypte et l'abside. Ces travaux de restauration de l'édifice entraîneront la suppression des végétations sur les toitures et permettront aussi de stopper les infiltrations d'eau qui contribuent à la dégradation de la crypte, du chevet et des absides.

Le programme complet et les choix définitifs des destinations souhaitées sur ces espaces seront établis une fois l'ensemble des diagnostics et études archéologiques réalisés.

A la suite de ces travaux, le monument fera l'objet d'un programme de réhabilitation globale souhaitée par la commune de Levens.

Montant des travaux 46 640 € HT

Objectif de collecte: 5 000 €

Début des travaux Courant 2022



Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

CCI Nice Côte d'Azur

20, boulevard Carabacel

06005 Nice CEDEX 1

04 93 13 73 47

paca@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE LEVENS

5, place de la République

06670 Levens

04 93 91 61 16

accueil@mairie-levens.fr

**L'Abbaye de la Madone-des-Près à
Levens a besoin de notre soutien !**

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Faire un don en ligne :

www.fondation-patrimoine.org/79101



ou par courrier :

**Envoyer le bon de souscription
(disponible en Mairie) avec votre
règlement à l'adresse renseignée de la
Fondation du patrimoine.**

©Credit photo Mairie de Levens

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

CCI Nice Côte d'Azur - 20, boulevard Carabacel

06005 Nice CEDEX 1

04 93 13 73 47

paca@fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU
PATRIMOINE

MAIRIE DE LEVENS

Hôtel de Ville - 5, place de la République

06670 Levens

04 93 91 61 16

accueil@mairie-levens.fr



Un beau partenariat autour de nos amies les abeilles

Tous les mercredis après-midi, l'association levensoise O.S.E (On Sème Ensemble) propose des ateliers gratuits au jardin pédagogique de Carrefour Lingostière : « les jardi-mercredis ».

Les enfants à partir de 6 ans partagent, co-crèent et entretiennent le jardin potager. Les séances sont ponctuées de jeux coopératifs, d'activités créatives et artistiques autour du thème de la nature.

Le mois de mars a vu naître un beau partenariat levensois autour de ce jardin. En effet, le Rucher de Porte Rouge a prévu d'installer 4 ruches sur les toits du centre commercial. (opération financée par l'association des commerçants de Lingostière).

Ce sont les enfants du « jardi-mercredi » qui sont chargés de décorer ces ruches.

Ils auront ensuite la chance de pouvoir suivre l'évolution des essaims tout au long de l'année et se réjouissent d'avoir, à proximité de leur potager pédagogique, ces précieuses pollinisatrices.

Pour participer aux « jardi-mercredi », vous pouvez vous inscrire :

<https://www.centre-commercial.fr/lingostiere/news-centre/les-jardi-mercredis/>



La nature s'invite chez les tout-petits

O.S.E initie aussi les plus jeunes à la permaculture, à travers des ateliers adaptés à la petite enfance, proposés à la crèche de Levens.

C'est la troisième année que Maï BOULOM, responsable pédagogique d'O.S.E, accompagne l'équipe et les enfants dans l'aménagement de leur potager. Cette année, les enfants ont pu récolter les graines des tomates qu'ils ont cultivées l'été dernier, pour les semer dans des godets. Ils ont appris à s'en occuper et observent leur croissance jusqu'au moment de la mise en terre.

Ici, tout se met en place dans une volonté écologique, en privilégiant le recyclage et les circuits courts.

Les graines proviennent de semences anciennes produites à Levens. Certaines proviennent du Conservatoire de la Tomate, mis en place par l'association locale Aujà. Les contenants utilisés pour les semis sont des pots de yaourt recyclés de la cantine.

Le compost dispersé dans les jardinières est produit sur place, grâce aux déchets alimentaires bio de la cuisine. Le fumier provient des centres équestres voisins.

Un merveilleux éco-système se développe grâce à O.S.E. Le dispositif Petite Parenthèse qui fait participer les familles aux projets de la crèche a rencontré un énorme succès et a permis à l'association d'initier des projets similaires dans 6 crèches du SIVOM, ainsi que dans les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) des communes voisines.

On Sème Ensemble... un futur qui nous ressemble.

Les élèves de l'école de danse JAZZ'ART MOVE ont le plaisir de vous présenter leurs galas de danse
24 & 25 Juin à 21h30 au Château de Tourrette-Levens

Billetterie

•Lundis 6 & 13 juin de 17h00 à 20h00
 Salle des fêtes Tourrette-Levens

•Mardis 7 & 14 juin de 17h00 à 20h00
 Salle des fêtes Tourrette-Levens

•Mercredis 8 & 15 juin de 14h00 à 18h00
 Gymnase Rivet Levens

•Vendredis 10 & 17 juin de 17h00 à 20h00
 Salle d'animation Tourrette-Levens

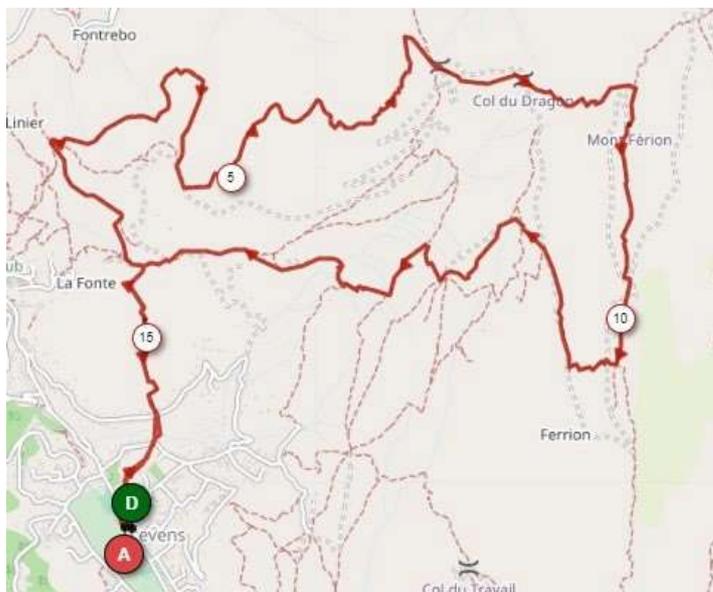
Pour tous renseignements complémentaires
 06.82.11.29.75 et sur le site internet
www.jazzartmove.fr



Le samedi 4 juin 2022, l'association CLO accompagné de l'AMSL Trail organise le 1er Trail de la Vigie !

Au départ du Pré de la Madone, ce parcours exigeant et beau à la fois, plaira aux amateurs de chemins et de randonnées qui aimeraient s'essayer à ce super sport qu'est le Trail. Les pratiquants éclairés pourront aussi se faire plaisir sur les pentes du mythique Mont Ferion.

Alors, qu'est-ce que tu attends pour lacer tes baskets et venir arpenter les sentiers pour être prêt le 4 juin?



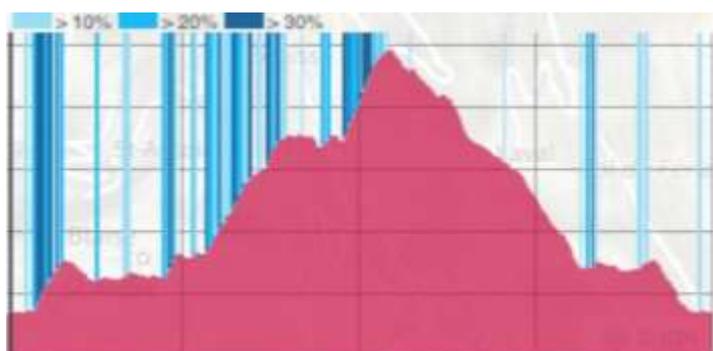
Trail de la Vigie
 16 kilomètres
 1100 mètres de D+

Infos complémentaires:

Lien d'inscription
https://www.njuko.net/traildelavigie2022/select_competition

Facebook / Instagram : Trail de la Vigie

Contact AMSL Trail : 06 84 94 05 51
 courriel: amsltrail@gmail.com



🏆 Aleksa Mitrovic 🏆

Champion de France junior (-90kg)

Il a tenu à faire une surprise à nos jeunes adhérents du Judo en venant partager avec eux son expérience d'athlète de haut niveau. Un grand moment de convivialité et de bonheur pour cet enfant de Levens et pour nos jeunes pousses, dans le dojo qui l'a vu faire ses premiers pas de judoka à l'âge de 4 ans... la relève en a profité pour échanger avec lui et pour certains, l'opportunité de faire un randori avec notre champion au grand cœur.

Merci Aleksa ! Sois certain que tout le club et toute la commune sont derrière toi dans ta quête d'une médaille internationale à l'occasion des Championnats d'Europe et du Monde pour lesquels, nous croisons les doigts, tu seras sélectionné !.



Remise des étoiles aux petits skieurs levensois

Pour la première épreuve du Championnat de France, Thomas Asplanato a terminé deuxième en catégorie Critérium. En championnat de ligue après déjà deux épreuves, 5 catégories sont dominées par des Levenois avec notamment Delattre Elio en Espoir 3, Novais Julio en Espoir 4, Rocca François en moto ancienne, Urio Frédéric en Senior 3 et Menevaut Guy en Senior 4+. A noter que nos pilotes occupent 1/3 de tous les podiums de la ligue possible. Beaucoup de travail et de détermination, pour petits et grands, ce qui annonce une saison pleine de réussite.

Vous voulez essayer le trial avec une moto électrique ? Le club possède plusieurs tailles de moto pour vous faire découvrir le trial à tout âge.

Contactez Guy Menevaut au 08.88.822.823



Toute l'équipe de la section Trial de l'AMSL Levens , autour du président Guy Menevaut, s'est mobilisée cet hiver afin de préparer les pilotes pour les compétitions de l'année 2022.

Le partenariat avec de nouveaux moniteurs, les stages et les entrainements du samedi matin ont été bénéfiques pour nos champions..



BILAN DE L'EXERCICE 2021

En section de fonctionnement

Dépenses : 4 201 239 €

Recettes : 4 910 114 €

Excédent à la clôture de l'exercice : **708 875 €**.

En section d'investissement

Dépenses : 2 046 907 €

Recettes : 2 152 773 €

Excédent : 105 866 € auquel il convient d'ajouter le déficit de l'année antérieure 30 224 €. Soit un résultat excédentaire cumulé de **75 642 €**

1.1- Situation de la commune de LEVENS

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 des deux sections fait apparaître un excédent sur les deux sections de **784 517 €**.

Le Covid a, comme l'année passée, eu une incidence sur les finances de la commune.

Même si de nombreuses manifestations ont dû être annulées, les charges relatives au personnel sont en augmentation en raison des contraintes sanitaires, des protocoles mis en place dans les écoles et des nombreux remplacements d'agents en maladie.

La commune a fait le choix de recruter dans les services techniques, d'une part pour faire face à de nombreux travaux réalisés en régie et d'autre part, pour prévoir la formation en vue du remplacement de l'agent mis à la disposition de la coopérative oléicole.

Les charges financières sont stables par rapport à 2020.

La crise n'a pas impacté la stratégie d'investissement de la commune, même si certains chantiers ont été retardés.

Le volume des programmes d'investissement est donc maintenu, les crédits nécessaires des opérations sont reportés.

La commune a réalisé près de 1.7 million d'euros de dépenses d'équipement : notamment pour la réhabilitation de l'ancien presbytère, la fin des travaux du Foyer Rural et du jardin public, l'acquisition de véhicules pour les services techniques, des travaux sur le parc locatif communal, l'équipement des services administratifs, techniques, des écoles.

BUDGET PRIMITIF 2022

L'objectif, comme celui des années précédentes sera la maîtrise des dépenses à caractère général sans réduire les services et, en continuant d'améliorer la qualité de vie des administrés dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, du maintien à domicile de nos aînés, de la vie associative qui participent au bien-être de tous et à la relance de l'économie.

Cependant, notre parc immobilier grandit, le fonctionnement du Complexe Sportif du Rivet et du Foyer Rural entraîne des charges supplémentaires. De même, de nombreux travaux de réparation, d'entretien et de maintenance sont nécessaires pour l'ensemble du bâti communal dont certains immeubles, assez vétustes, génèrent des frais relativement conséquents.

Les frais de personnel devraient être en hausse. Nous devons encore maintenir les protocoles sanitaires au niveau des écoles engendrant un accroissement des effectifs municipaux; il y aura également un accroissement des effectifs dans les services techniques et administratifs en 2022.

Le budget de la commune pour 2022

4.7 millions d'€ en fonctionnement

Plus de 3.1 millions d'€ en investissement

Il n'y aura pas d'augmentation de fiscalité décidée par la commune ; seule l'augmentation opérée par l'Etat, induite par la revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui devraient augmenter de 3.4 % en 2022 et l'indexation sur l'inflation impacteront les contribuables propriétaires.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune percevra, grâce au coefficient correcteur, le produit issu de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales opéré progressivement par l'Etat, par l'intermédiaire de la part TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) départementale issue du territoire de la commune.

Les taux des taxes communales votés par le conseil municipal ne sont pas augmentés par rapport à l'année dernière.

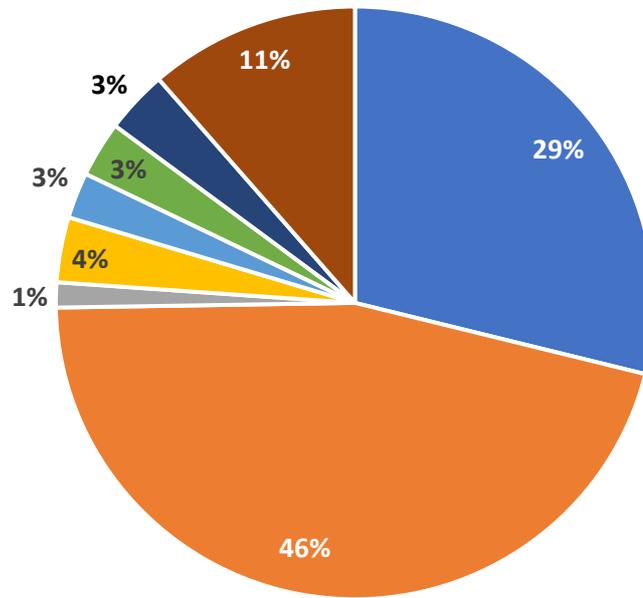
- Taxe Foncier bâti : 23.50%
- Taxe Foncier non bâti : 47,78%

Le produit des impôts reste nettement inférieur à celui des communes de même strate (représentant 414 € par habitant pour 463 € en 2020 pour les communes de même strate-données collectivites-locales.gouv.fr).

La contribution fiscalisée perçue par le SIVOM Val de Banquière impacte également les taxes. Le montant total de participation s'élèvera à près de 360 K€ pour 2022, quasiment identique à 2021.

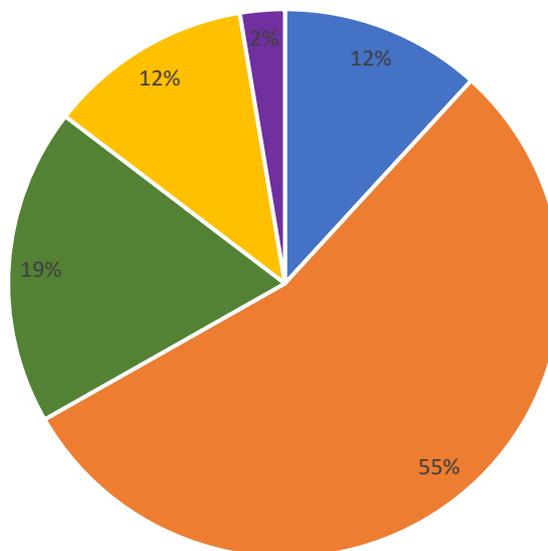
Pour rappel, la contribution du SIVOM résulte des coûts de revient des domaines de compétence suivants : la Petite Enfance (crèche), l'Enfance et la Jeunesse (Maison des Jeunes, séjours), le Social en complément du CCAS (portage de repas à domicile et intervention des aides ménagères le week-end), le Centre de Formation, l'intervention des Brigades Vertes.

BP 2022 - Décomposition des charges de fonctionnement



- Charges à caractère général
- charges de personnel
- Attribution de compensation et fonds de péréquation
- Contributions (SDIS, Remboursement Métropole pour le SDEG, participations)
- Indemnités élus - formations
- Charges financières
- Subventions vie associative et CCAS
- Virement prévisionnel à la section d'investissement

BP 2022 - Décomposition des recettes de fonctionnement



- Produits des services
- Dotations et participations
- Cessions prévisionnelles
- Impôts et taxes
- Autres produits (dont revenus des immeubles)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Les orientations de la commune :

Développement économique, logement

- Les travaux des Traverses conduits *par Maison Familiale de Provence* se poursuivent; ceux de la surface commerciale débutent
- Les travaux du presbytère permettront de livrer en 2022 une salle polyvalente et la mise en location de 6 logements locatifs sociaux
- Le local du restaurant de La Fourchette est en cours de réhabilitation
- La réhabilitation du restaurant de la piscine sera effective dès 2022
- La démolition des deux maisons de la Colline présentant un danger est en voie de finalisation
- Les études pour la réhabilitation de logements (bâtiments Rue Cardon et Place de la République) sont lancées

Accessibilité des bâtiments et installations recevant du public.

Solidarité en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

- Les travaux de mise aux normes d'accessibilité seront encore poursuivis cette année.
- La création de logements pour les personnes âgées dans le cadre du programme des Traverses (en cours de construction) viendra compléter le service à domicile du CCAS de la commune et les activités de l'EHPAD de Chaîne de Vies des Lauriers Roses.
- Les actions du CCAS en faveur des personnes âgées seront développées (maintien à domicile, ateliers, fêtes, rencontres...), l'agent de la bibliothèque pourra proposer des activités aux sein de la salle Saint-Guirons, jouxtant la bibliothèque.

La commune viendra abonder les financements nécessaires au CCAS en fonction du besoin, le but étant d'accompagner les plus vulnérables et de développer le service pour proposer des animations.

L'Enfance – la Jeunesse

- Les actions de la Maison des Jeunes et les séjours vacances pour les jeunes organisés par le Sivom Val de Banquière sont également maintenus (certains séjours ont été annulés cet hiver).
- De même, les actions liées aux activités périscolaires au bénéfice des 3-11 ans seront maintenues.

- Les dotations prévues pour les écoles seront également reconduites (fournitures scolaires, sorties scolaires, séjours en classe de découverte...)

- Les études sont lancées pour l'agrandissement de l'école St Roch avec l'Agence 06 du département (restauration scolaire et ALSH)

- L'école de Plan du Var sera fermée à compter de la rentrée 2022, les élèves seront regroupés sur la commune de Bonson

Sports et loisirs - Culture

- Les activités ont pu, plus ou moins reprendre, à la mi- année 2021 dans les conditions sanitaires que nous connaissons
- La programmation culturelle établie dans l'Auditorium du Foyer Rural a pu se dérouler sur le 2^e semestre 2021. Elle est reconduite, avec de nombreux spectacles variés, répartis sur toute l'année 2022

- Les nombreux locaux et sites mis à la disposition de la vie associative favorisent la pratique des sports, des loisirs, des activités culturelles dans la commune. La commune accorde une importance capitale aux associations en leur octroyant des subventions conséquentes

L'Agriculture – L'Environnement

- Maintien de l'accompagnement de la Coopérative Oléicole par la mise à disposition de personnel municipal
- Accompagnement des éleveurs, agropastoralisme

Amélioration du cadre de vie de la population

- Poursuite du maillage des systèmes de Vidéoprotection pour sécuriser les accès stratégiques du village
- Maintien des dépenses de fonctionnement et d'équipement, maintien des moyens matériels des services techniques et administratifs
- Poursuite de la restauration du patrimoine bâti et notamment du parc locatif (mise aux normes de certains logements vétustes, travaux d'isolation...). Appel aux services de NCA pour aider dans les études de faisabilité (bâtiments Place de la République, de la Perception, de la Rue Cardon).

Patrimoine

- Lancement des études de diagnostic et des premiers travaux de restauration de toiture de l'Abbaye de la Madone des Prés.

DETTE

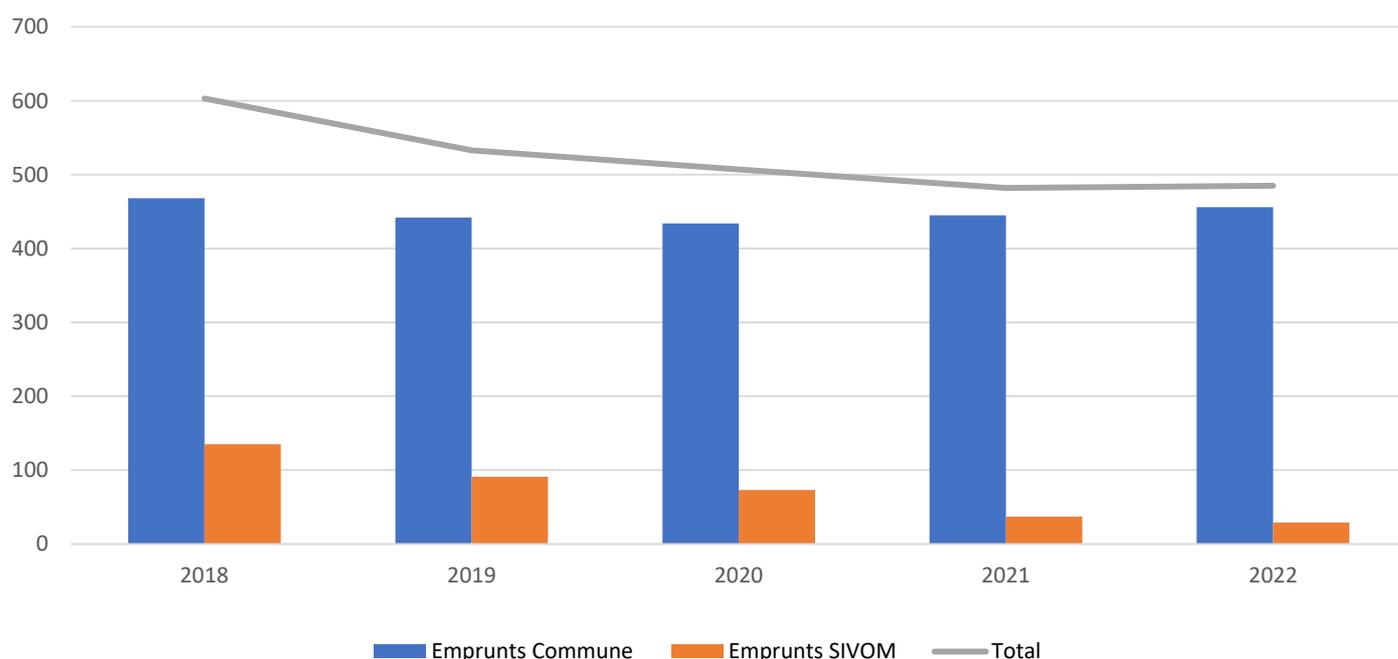
La charge d'emprunt de la commune est stable.

La commune a eu recours à l'emprunt pour financer :

- La réhabilitation de logements locatifs et de locaux professionnels/commerciaux – acquisitions foncières (Résidences St Vincent, Ancienne Gendarmerie Plan du Var, Villas des Traverses, Immeuble Baillet, maison sur le haut du village, propriété Ratto aux Traverses, ancien presbytère)
- L'acquisition du SSR Les Lauriers Roses
- Les divers travaux publics
- Les travaux de construction du Complexe Sportif du Rivet et le Foyer Rural
- L'acquisition du Parc Public de la Madone

Le Sivom Val de Banquière avait souscrit un emprunt pour :

- la réalisation du merlon et des pare-blocs de protection du hameau de Plan du Var

Annuité de la dette Commune et Sivom Val de Banquière

**Montant des travaux:
plus de 1 million d'euros**

Réfection du marquage au sol du parking

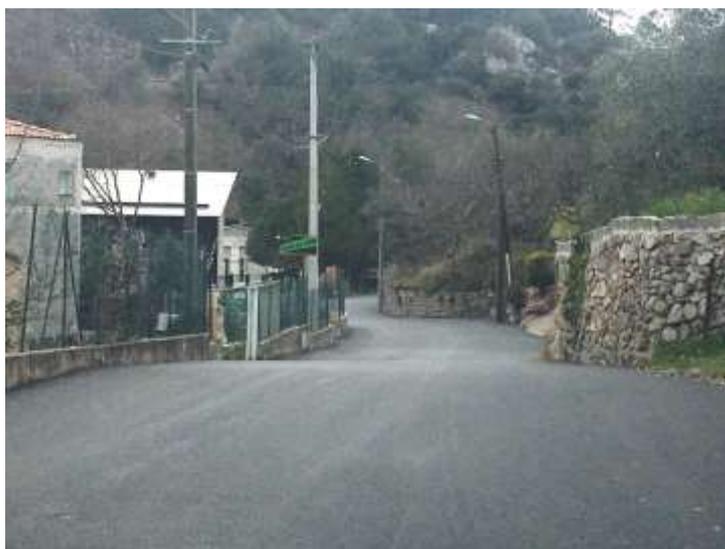


Réfection de la ligne droite du Grand Pré

Longueur traitée : 600ml
Surface de revêtement : 2100m²
Entreprise : Damiani

Réfection du Chemin de la Cumba

Longueur traitée : 500ml
Surface de revêtement : 3500m²
Entreprise : Damiani



Réfection des ateliers

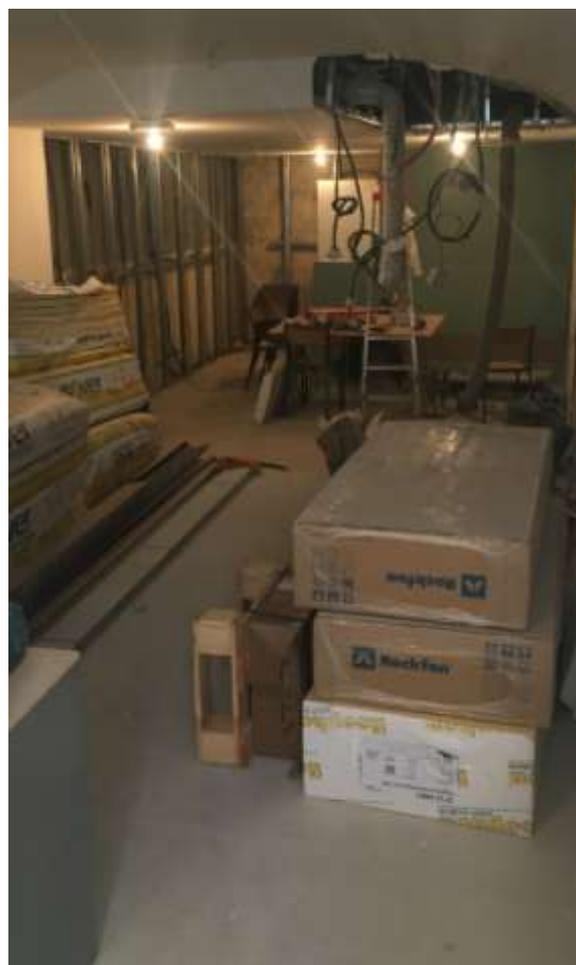
Travaux financés et réalisés par la direction des bâtiments. (Métropole Nice Côte d'Azur)
Entreprises : Garelli / Damiani + prestataires pour concessionnaires



Opération de réhabilitation du restaurant La Fourchette.

Maitrise d'ouvrage : Commune de Levens.
Maitrise d'œuvre SLEARL Biancheri architecture.
Travaux :
Gros œuvre : SARL LES COMPAGNONS DE LA COTE D'AZUR
Electricité : SARL TGE
Plomberie CVC : ISOFLUIDES – SAS.

Démarrage travaux effectués en janvier 2022 pour une durée de 6 mois



LES TABLETTES NUMÉRIQUES FONT LEUR RENTRÉE À L'ÉCOLE SAINT ROCH

La municipalité a remis des tablettes numériques ainsi qu'un ordinateur portable à l'équipe éducative de l'école élémentaire. Cela a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique.

Financé pour moitié par les dotations de l'Etat et l'autre moitié par la commune dans le cadre du « Plan de relance numérique », ce nouvel équipement va permettre d'individualiser l'enseignement en fonction du niveau d'un élève, de favoriser son autonomie et également la créativité, sans pour autant remplacer le professeur, bien au contraire.

Des applications éducatives seront installées et pourront être pilotées par l'enseignant depuis l'ordinateur portable. Ainsi, impossible de surfer sur d'autres sites que ceux choisis par le professeur. Ces nouvelles méthodes d'apprentissage permettent à chaque élève d'apprendre à son rythme. Les 26 tablettes seront à disposition des classes selon un planning établi. Il ne reste plus qu'à se les approprier !



Cette remise a été effectuée en présence de M le Maire, Antoine Veran, Ghislaine Bicini, Adjointe en charge de l'Education, Jeannine Planel, Conseillère municipale déléguée à l'Enfance, Céline Faraut DGA, Manuel Maïçon, agent administratif qui a instruit le dossier, Alain Staebler, Directeur de l'école, ainsi que Véronique Barolet et Florent Dubreuil, enseignants.

L'ombre de « LA GRANDE LESSIVE » plane sur Levens.

Ce jeudi 24 mars, la plus grande œuvre d'art participatif en France vous a proposé un nouveau rendez-vous. L'expression « Ombre(s) portée(s) » était le point de départ de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, collages, etc.) faites par toutes et tous, sans distinction de genres, d'âges, de compétences, de conditions sociales et de lieux de résidence.

Cette année encore, les Levensois de l'école élémentaire « St Roch », de la maternelle « Les Oliviers » et du périscolaire, ont exposé leurs œuvres éphémères tout autour des établissements scolaires.

Un grand bravo pour cet excellent travail artistique effectué par nos petits écoliers encadrés de leurs enseignants et de l'équipe du périscolaire.



Mardi 29 Mars

Les élèves des classes de CE1 de Mesdames Pagliardini et Lemetais sont venus à la Galerie du Portal découvrir l'exposition présentée par l'artiste Gilbert Morales. Celui-ci a pu expliquer son travail aux enfants très curieux.



Carnaval a été fêté comme il se doit au sein de l'école maternelle. Les petits élèves costumés ont fait de belles batailles de confettis, des farandoles endiablées et d'amusantes, parties de lancers de paillassou !



Les élèves de l'école maternelle ont participé à l'opération « Chaussettes dépareillées » à l'occasion de la Journée Mondiale de la Trisomie 21, pour une société plus inclusive, plus respectueuse et plus ouverte.



L'école maternelle Les Oliviers a participé à la collecte au profit de la Banque Alimentaire. Un grand merci à la généreuse participation des enseignants, des élèves et de leurs parents qui a permis de collecter 193 kg soit l'équivalent de 286 repas.



La classe GS de Mme BICINI a bénéficié d'une animation proposée par la Maison de l'Environnement

« Mon potager scolaire ».

Anaïs et Marie-Eva de l'association Graines de fermiers ont scindé l'animation en deux :

- dans un premier temps, elles ont présenté et expliqué le lombricompostage : les élèves ont pu comprendre l'utilité des vers de terre.

- dans un deuxième temps, elles ont proposé aux élèves de planter graines, plants, tubercules.... qu'ils arroseront régulièrement pour pouvoir faire une bonne récolte en fin d'année .

Une belle matinée pour nos apprentis jardiniers !



Les classes de Mesdames Aimé-Duquesne (CM2), Meddah (CE2) et de Roberi-Orefici (CE1/CE2) ont participé au concours « Foot à l'école » ayant pour thème :

« Du joueur(se) citoyen(ne) à l'éco-citoyen(ne) ».

Le projet se décline sur deux axes. Un axe sportif, de ce fait les classes ont la chance d'avoir des intervenants en futsal afin d'aboutir à une rencontre sportive et la réalisation d'un match. Puis un axe culturel, selon lequel il fallait réaliser une production artistique faisant l'objet d'un concours.

La classe de Mme Roberi Orefici est montée sur le podium. Elle a fini à la deuxième place du Concours départemental en réalisant un babyfoot recyclé.



Un Centre de Loisirs autour d'activités gourmandes et artistiques !

Autour de l'œuf...

œufs au plat minute, frites "fraîches", vaporeuses mousses au chocolat, les enfants ont découvert, ont été inspirés et se sont régalés des propositions gourmandes préparées par le cuisinier de la SNRH et Sandra, notre agent de cuisine.



Réalisation de masques pour le Nouvel An chinois au Centre de Loisirs du mercredi.



Durant les vacances, les enfants ont pu profiter d'activités manuelles sur le thème du cirque et à l'occasion de la Saint Valentin, la création de cartes de l'amitié.



Compte rendu du Conseil municipal du 14 Décembre 2021

Dossier n° 1– Présenté par M. le Maire DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BP 2021

Dossier n° 2A – Présenté par M. le Maire GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA UNICIL POUR LE PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS BANQUE DES TERRITOIRES DESTINE A FINANCER LE PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AUX TRAVERSES : 6 PLS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’accorder la garantie de la commune à hauteur de 50 % à UNICIL, du remboursement d’un prêt d’un montant total de neuf cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (956 499 €) souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 128699 constitué de 5 lignes du prêt ;
- D’approuver la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité, sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- De s’engager dans les meilleurs délais à se substituer à l’emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- De s’engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Dossier n°2B – Présenté par M. le Maire GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA UNICIL POUR LE PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS BANQUE DES TERRITOIRES DESTINE A FINANCER LE PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AUX TRAVERSES : 27 PLUS – 18 PLAI

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’accorder la garantie de la commune à hauteur de 50 % à UNICIL, du remboursement d’un prêt d’un montant total de trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante-cinq euros (3 795 755 €) souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 128691 constitué de 6 lignes du prêt ;
- D’approuver la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité, sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- De s’engager dans les meilleurs délais à se substituer à l’emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- De s’engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Dossier n° 3– Présenté par M. le Maire AVENANT n° 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGrees PORTANT MANDAT DE MAITRISE D’OUVRAGE DELEGUEE A LA SPL COTE D’AZUR AMENAGEMENT – ANCIEN PRESBYTERE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’acter le montant de 1 235 734 € TTC pour l’opération de réhabilitation de l’ancien presbytère ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant n°1 de convention de prestations intégrées portant mandat de maîtrise d’ouvrage déléguée à la SPL Côte d’Azur Aménagement, telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à l’issue de la DAACT, de solliciter la récupération de TVA sur l’opération dans le cadre d’une livraison à soi-même (LASM) ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces consécutives à l’exécution de la présente délibération ;
- D’imputer les dépenses correspondantes au budget principal – Opération 20, chapitre 23.

Dossier n° 4– Présenté par M. le Maire MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE A FACTURER AUX COMMUNES POUR LES DEROGATIONS DE SCOLARISATION - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’approuver les dépenses pour le coût de fonctionnement des différentes écoles ;
- De fixer la participation aux frais de fonctionnement pour l’année 2020-2021 à : .
1601 € pour un élève scolarisé au niveau maternelle,
1111 € pour un élève scolarisé au niveau élémentaire,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

**Retrouvez les vidéos et détails
des Conseils municipaux sur
www.levens.fr**

Compte rendu du Conseil municipal du 14 Décembre 2021**Dossier n° 5– Présenté par M. le Maire
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA COMMUNE DE LEVENS ET L'ASSOCIATION
DENOMMEE « COMITE DES FETES DE LEVENS » ANNEE
2022**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 25 voix pour, une abstention :

- D'approuver la convention d'objectifs 2022 entre la Commune et le « Comité des Fêtes de Levens »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Dossier n° 6– Présenté par Mme CASTELLS
ATTRIBUTION DES PRESTATIONS SOCIALES AUX AGENTS
DE LA COLLECTIVITE – RENOUVELLEMENT DU TRANSFERT
DE LA GESTION D'UNE PARTIE DE L'ACTION SOCIALE A
L'ASSOCIATION COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE,
D'ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE NICE COTE
D'AZUR (CESAN)**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De décider de renouveler le transfert, à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans reconductible de manière tacite pour une période de 3 ans, à l'association Comité d'Entraide Sociale, d'actions culturelles et de loisirs de Nice Côte d'Azur (CESAN) la gestion d'une partie des prestations d'action sociale (actions sociales proprement dites, billetterie, sports, loisirs et vie pratique, partenaires vacances...) au profit des agents de la commune de Levens sus-énoncés, l'Amicale du personnel communal de Levens conservant l'organisation de la fête de fin d'année (Noël) et des rencontres de proximité du personnel qui n'entrent pas dans le champ d'action du CESAN;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association CESAN, ainsi que tous documents y afférents ;
- De prévoir au budget de l'exercice 2022 et suivants l'inscription des

**Dossier n° 7– Présenté par Mme CASTELLS
CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU
PERSONNEL – DELIBERATION DONNANT MANDAT AU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES ALPES-MARITIMES POUR LANCER
UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De donner mandat au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes reçoit mandat sont les suivantes :

- régime contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 3 ans, à effet du 1er janvier 2023
- seuil d'entrée sans condition dans le contrat
- catégories de personnel à assurer :
 - soit agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - soit agents contractuels de droit public et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC
- soit les deux catégories

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée. La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

**Dossier n° 8– Présenté par M. BRAQUET
MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE LA
POLICE RURALE AUPRES DE LA COMMUNE DE
DURANUS**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 26 voix pour, une abstention :

- De mettre à disposition un agent de la police rurale auprès de la commune de Duranus ;
- D'autoriser le Maire, à élaborer et signer tout document y afférent

**Dossier n° 9– Présenté par M. BRAQUET
MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE LA
POLICE RURALE AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT
BLAISE**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 20 voix pour, 6 abstentions, une voix contre :

- De mettre à disposition un agent de la police rurale auprès de la commune de Saint Blaise ;
- D'autoriser le Maire, à élaborer et signer tout document y afférent.



MAIRES & CITOYENS

Une plateforme de démocratie participative gratuite et modulable.

Actualités communales
Alertes et campagnes SMS
Boîte à idées et entraides
Sondages
Signalements
Groupes de discussion

Compte rendu du Conseil municipal du 14 Décembre 2021**Dossier n° 10– Présenté par M. MIEZE****CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE
TOURISME METROPOLITAIN NICE COTE D'AZUR**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De signer une convention de partenariat entre la commune de Levens et l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur concernant la réalisation d'une partie du stage de Madame Séverine PORTEJOIE au sein du bureau d'information touristique de l'OTM NCA situé à Levens. La convention prendra effet le 1er janvier 2022 et prendra fin le 5 juin 2022. L'OTM NCA accueillera Madame Séverine PORTEJOIE dans les locaux du bureau d'information touristique situé 1 place Victor Masséglia à Levens à raison de 10 h 30 par semaine.

Dossier n° 11– Présenté par Mme CASTELLS**MISE EN ŒUVRE DU RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION 2022**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1- De charger le Maire de nommer :

a- parmi le personnel municipal un agent coordonnateur chargé de suivre les différentes phases du recensement ainsi que son suppléant.

b- les dix agents recenseurs chargés de l'opération de collecte des imprimés et de la tenue des récapitulatifs du nombre d'habitants. Ces agents seront soit des agents municipaux soit des vacataires.

2- De définir les modalités de rémunération des agents comme il suit :

- Agents vacataires : - Feuilles de logement 1,20 euros la feuille
- Bulletins individuels 1,80 euros le bulletin
- Séances de formations des Agents Recenseurs 30 euros la séance

- Bordereaux de district 15 euros le bordereau

- Agents municipaux : augmentation du régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur en fonction de l'état descriptif détaillé des heures et tâches accomplies ;

3- De charger Monsieur le Maire de procéder à la rédaction de toutes les formalités administratives pour la réalisation du recensement, notamment la rédaction et la signature des contrats de travail des différents agents recenseurs ;

4- D'inscrire au budget en cours les sommes nécessaires. 5- De décider du découpage de la Commune en dix districts comme il suit :

- DISTRICT 2 : La Roquette, La Gorghetta, La Mole, Avenue Général de Gaulle
- DISTRICT 5 : Plan du Var
- DISTRICT 8 : Haut du Village
- DISTRICT 10 : Avenue Général de Gaulle, Promenade des Prés, Pouchol
- DISTRICT 11 : Haut des Grands Prés

- DISTRICT 12: Av.Charles David, Route de Duranus, Maréchal Foch, G.de Gaulle
- DISTRICT 13 : Route de St Blaise, Vignal, Pestrier
- DISTRICT 14 : Ste Claire, Bouissa, Av.Félix Faure
- DISTRICT 15 : Av.Félix Faure, Laval
- DISTRICT 16 : Bas du Village



**Retrouvez les vidéos et détails
des Conseils municipaux
sur www.levens.fr**

**ou
sur notre chaine**



Compte rendu du Conseil municipal du 22 Février 2022

Dossier n° 1– Présenté par M. le Maire

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées).

Il est décidé par le Conseil municipal :

- De procéder à la désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant de l’assemblée municipale, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées).

Sont candidats :

- Monsieur Antoine VERAN en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Eric BERNIGAUD en qualité de représentant suppléant

Sont désignés :

- Monsieur Antoine VERAN en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Eric BERNIGAUD en qualité de représentant suppléant

Dossier n° 2– Présenté par M. le Maire

CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION D’UN NOUVEAU MEMBRE

Il est décidé par le conseil municipal :

- De désigner un nouveau membre élu au conseil d’administration du CCAS à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- De se prononcer par vote pour la liste « Vivre Levens » est proposée : Mme Sophie LALOUM

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 26

A déduire : bulletins blancs ou nuls: 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés: 26

Majorité absolue: 14

La liste « Vivre Levens » a obtenu 26 voix représentant la totalité des suffrages exprimés ;

est ainsi proclamée élue au conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale :

- Mme Sophie LALOUM

Dossier n° 3– Présenté par M. le Maire

TRANSFERT DE LA COMPETENCE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE ET ADHESION DES COMMUNES DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE ET DRAP A LA METROPOLE NICE COTE D’AZUR MISE A JOUR DES STATUTS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’approuver le transfert à la Métropole Nice Côte d’Azur de la compétence « formation par apprentissage et formation continue », lequel sera effectif après arrêté préfectoral,

- D’approuver les statuts modifiés de la Métropole Nice Côte d’Azur annexés à la présente, lesquels seront effectifs après arrêté préfectoral,
- D’autoriser Monsieur le Maire ou l’un des adjoints délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l’exécution de la présente délibération.

Dossier n° 4– Présenté par M. le Maire

MISSION D’ETUDE DE DIAGNOSTIC ET TRAVAUX CONSERVATOIRES D’URGENCE – LA MADONE DES PRES DEMANDE DE SUBVENTIONS CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- De valider la première phase d’études et de travaux conservatoires de l’ancienne abbaye de la Madone des Prés,
- De solliciter auprès de la DRAC les financements nécessaires au démarrage de cette première phase,
- De solliciter la Fondation du Patrimoine, délégation Alpes-Maritimes pour le lancement d’une souscription et la collecte de dons,
- De solliciter l’Agence 06 du département des Alpes Maritimes pour l’assistance à maîtrise d’ouvrage de l’opération,
- D’autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- De prévoir les sommes au budget de l’exercice 2022.

Dossier n° 5 – Présenté par M. le Maire

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LEVENS AUX HOIRS COURBET VISSIAN DE PLUSIEURS PARCELLES SISES A LEVENS

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- De charger Maître SEROR HUREZ, notaire à Nice d’établir l’acte nécessaire à l’aboutissement de cette acquisition,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la commune, tout acte notarié et autres nécessaires à la concrétisation de cette opération et à accomplir l’ensemble des formalités subséquentes,
- De prévoir au budget les sommes nécessaires à cette acquisition.

Suivez la commune de Levens sur le net

WWW



Compte rendu du Conseil municipal du 22 Février 2022**Dossier n° 6 – Présenté par M. le Maire
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STERILISATION ET
D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA
COMMUNE DE LEVENS AVEC LA FONDATION 30
MILLIONS D'AMIS – ANNEE 2022**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, tels que définis dans le projet annexé ;
- De verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 700 €, pour l'année 2022 ;
- De prévoir la somme au budget en cours.

**Dossier n° 7 – Présenté par M. Gilles MAIGNANT
SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) "PERISCOLAIRE" ET
"EXTRASCOLAIRE" – SIGNATURE AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATION FAMILIALE DE CONVENTIONS
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes des deux conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes "périscolaire" et "extrascolaire", conclues du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025, selon les projets ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes

**Dossier n° 8 – Présenté par Mme Monique DEGRANDI
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les modifications au tableau des effectifs ;
- D'établir le nouveau tableau des effectifs ainsi que présenté ;
- D'inscrire les montants nécessaires au budget 2022.

**Dossier n° 9 – Présenté par M. Eric GIRARD
FERMETURE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PLAN DU VAR**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner la fermeture de l'école primaire de Plan du Var à partir de la rentrée scolaire 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'inspection d'académie la modification de la carte scolaire afin d'intégrer le hameau de Plan du Var dans le secteur de l'école de Bonson ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision ;
- D'inscrire au budget les dépenses résultant de cette décision.

Compte rendu du Conseil municipal du 17 Mars 2022**Dossier n° 1– Présenté par Mme CASTELLS
PLAN DE FORMATION 2022 DE LA COMMUNE DE LEVENS**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de formation des agents de la commune de Levens, ci annexé, pour l'année 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

**Dossier n° 2– Présenté par M. le Maire
VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE E n°
105 SITUEE AU LIEU-DIT « SAINTE ANNE »
AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME OLIVIER DALLA
ROSA**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De vendre au prix de 30 000 euros une partie de la parcelle cadastrée section E numéro 105 d'une surface de 1 000 m² environ au profit de Monsieur et Madame Olivier Dalla Rosa ;
- D'acter que les frais d'acte et de géomètre et autres frais annexes seront à la charge exclusive de Monsieur et Madame Dalla Rosa ;

- De confier à Maître Hurez, Notaire à Nice, la rédaction de l'acte de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la commune, tout acte nécessaire à la concrétisation de cette opération et à accomplir l'ensemble des formalités subséquentes.

**Dossier n° 3– Présenté par M. le Maire
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AC n° 110
SITUEE AU LIEUDIT « LA COLLINE » APPARTENANT A
MONSIEUR ET MADAME LEON-PIERRE RAYBAUD**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AC numéro 110 d'une surface de 640 m² appartenant à Monsieur et Madame Léon-Pierre Raybaud ;
- De confier à Maître Hurez, Notaire à Nice, la rédaction de l'acte de vente ;
- De prendre en charge l'ensemble des frais attenants à cet acte (frais de publication d'acte...) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte de la commune, tout acte nécessaire à la concrétisation de cette opération et à accomplir l'ensemble des formalités subséquentes.

Dossier n° 4 – Présenté par M. le Maire
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2022

M le Maire présente au conseil municipal un « rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les évolutions des dépenses et des recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Les orientations générales de la Commune, pour son projet de budget primitif 2022, sont définies dans un rapport, constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2022 de la Commune.

M. le Maire présente au Conseil municipal les grandes orientations du budget primitif communal sur la base du rapport.

Le Conseil municipal :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) de la Commune de Levens pour l'exercice 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.



Pour les encombrants, vous pouvez les déposer en déchetterie, **celle-ci est gratuite pour les particuliers.**

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au samedi
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45
Tél : 04 89 98 19 64

**Pour tout dépôt sauvage
vous encourez une amende
De 68€ à 1500€**

Toutes les infos:
www.nicecotedazur.org/environnement



TROTTOIR
PAS
CROTTOIR



Moi,
je respecte mon village



J'AI LE CHOIX

J'aime mon village:
Je respecte ses habitants, je ramasse
Je me moque de tout : je paie

**Un chien en divagation,
c'est 35 euros d'amende !**

**Un chien qui défèque, le maître qui ne ramasse pas,
c'est 68 euros d'amende !**

**Une mise en fourrière canine, solution ultime,
c'est 115 Euros !**

STOP !



VERBALISATION ELECTRONIQUE mise en place sans avis à partir de maintenant



Samedi 29 Janvier
G rard Holtz et son spectacle
« VIVE LE SPORT et ses petits secrets !



Dimanche 30 Janvier
Concert de
SLAVA GUERCHOVITCH
Propos  par
l'association
« Piano   Levens »



Samedi 12 F vrier
LA FEMME DU BOULANGER



Samedi 5 Mars
PHILIPPE VILLA TRIO



Samedi 12 F vrier
Vernissage de l'exposition de Gilbert Morales

Samedi 12 Mars - Les Petits Champions de la Lecture



La Lecture à l'honneur à Levens

Dans le cadre des « Petits Champions de la Lecture », sous le haut patronage des Ministères de la Culture, de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Levens a reçu ce week-end, deux finales de ce grand jeu national.

Une quarantaine d'élèves des classes de CM1 et CM2 du département des Alpes Maritimes y participait.

Un jury d'exception composé de Mme Susie MORGENSTERN (Autrice), Mlle Eléa BOUR (Gagnante départementale 2021), Mme Virginie GORGONE (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Sylvie T. (Autrice, Illustratrice) et M. Philippe AMAR (Auteur, scénariste) a eu la lourde tâche de départager les candidats.

Léon DANJEAN (Ecole Sasserno à Nice) et Alia ERRAISSI (Ecole "Les Copains" à Beausoleil) ont ainsi été sélectionnés pour participer à la Finale Régionale le mercredi 4 mai au Grand Théâtre de Provence à Aix-En-Provence.

Levens a été brillamment représenté par Julie SOLIVERES et Sarah FIGUIERE de l'école élémentaire St Roch.



De gauche à droite: Susie Morgenstern (Autrice) Eléa Bour (Lauréate 2021), Virginie Gorgone (Inspectrice de l'Éducation Nationale Nice 3), Philippe Amar (Romancier) Sylvie T. (Autrice et Illustratrice)

La remise des prix s'est faite en présence de M le Maire Antoine Veran et Michèle Castells maire-adjoint qui ont félicité tous les enfants pour la présentation du livre qu'ils avaient envie de partager, la qualité de leur interprétation pour la mise en valeur des textes sans oublier, ni les enseignants qui se sont investis dans ce beau projet ni Thierry Mieze, Adjoint à la Culture assisté de Régis Guillaume, Conseiller municipal ni Manu Maïcon, Régisseur de l'Auditorium, pour l'organisation matérielle de l'évènement.

Dimanche 13 Mars

Le Carnaval organisé par le Comité des Fêtes a eu un vif succès. Les petits Levensois costumés ont investi les chars ornés d'animaux divers pour leur plus grand bonheur, ils étaient ainsi acteurs au cœur de la fête !

De grosses batailles de confettis ont enflammé ce bel après-midi festif qui s'est clôturé par un goûter offert par le Comité des Fêtes.



Dimanche 27 Mars

CONCERT DE JACQUES RAYNAUT, PIANO
& ERIC CHARRAY, CLARINETTE



Samedi 2 Avril

Atelier créatif

Grand succès pour l'Exposition sur les dinosaures et l'Atelier créatif sur ce thème organisés par la Bibliothèque municipale avec le soutien de la Médiathèque départementale.

Des activités menées par Olga et Laura dans des ateliers dédiés laissant les artistes s'exprimer avec talent.

Exposition sur les dinosaures à la salle Saint-Guirons au Foyer Rural du 2 avril au 22 mai.

Ouvert au public les mardis, mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h ; les samedis de 9h à 12h

Venez nombreux !



Samedi 2 Avril

Conférence donnée par Alain DODY, Attaché principal de conservation au Musée d'Histoire Naturelle de Nice. E.R.
 « Brèves et vagabondes histoires des Jardins »



Vendredi 8 Avril

Cérémonie de lancement de la souscription pour la restauration de l'Abbaye de la Madone des Prés en partenariat avec la Fondation du patrimoine



Jeudi 7 et Vendredi 8 Avril

Stage de formation organisé par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à l'attention des bergers, chasseurs, gardes du Parc du Mercantour, randonneurs pour assurer un suivi dans le cadre du réseau "Lynx - Loup" : apprendre à collecter des informations sur le terrain à partir de traces (pattes, excréments, urine...) sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Stage suivi par une quarantaine de participants inscrits sur les 2 jours.



Samedi 16 Avril
 CORSICARPA



Le Comité des Fêtes était heureux de retrouver tous les petits Levensois pour une belle chasse aux œufs le Lundi 18 Avril qui s'est clôturée par un goûter !



Christian NICOT - COLLECTIF PHOTON

Du 23 Avril au 25 Juin 2022 à La Galerie du Portal

VERNISSAGE LE 23 AVRIL à 16 heures

Christian Nicot travaille et vit à Nice. Il est passionné par la photographie depuis plus de 20 ans. Il participe à différents ateliers photographiques et aventures associatives sur la région niçoise. Il crée, avec son épouse Elisabeth et des amis photographes passionnés, l'association PHOTON en 2004, afin d'unir leurs motivations, leurs idées et leurs énergies.

Ce collectif est aujourd'hui riche de 24 photographes.

**COLLECTIF PHOTOGRAPHIQUE
PHOTON**

06 50 60 48 88

cris.nicot@yahoo.fr

www.associationphoton.com



GALERIE DU PORTAL
Expositions depuis 1975



EXPOSITION
GALERIE DU PORTAL
PAR LE COLLECTIF PHOTOGRAPHIQUE PHOTON

4x4

LEVENS 23 Avril au 25 Juin 2022

1 Place V. Masséglie - ENTRÉE LIBRE
09 62 66 05 04 www.galerie.fr

PHOTON
COLLECTIF PHOTOGRAPHIQUE

COTE D'AZUR

7 MAI

- REPAIR CAFÉ
De 09h00 à 12h00 Ave Robert Préaud, Salle sous crèche

- RETRANSMISSION DE LA FINALE DE LA COUPE DE France
20h30 – Auditorium « Joseph Raybaud »

21 MAI

DANSE "CIE CORPS & GRAPHIK "
20h30 Auditorium « Joseph Raybaud »

22 MAI

PASSAGE DU RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR

22 MAI

PIANO A LEVENS - CONCERT DE PHILIPPE BOURGES, TROMPETTE & STÉPHANE ELIOT, ORGUE
17h00 - Eglise Saint Antonin
Prix des places : 20 € - Adhérents : 15 €
Moins de 20 ans et élèves des conservatoires et écoles de musique : 5 €
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés
Ouverture des portes à 16h30 – Placement libre dans la mesure des places disponibles.

28 MAI

- 8^e FÊTE DU TERROIR

31 MAI

FÊTE DE SAINTE PÉTRONILLE
18h00 Chapelle Ste Pétronille

5 JUIN

TRAIL DE LA VIGIE

12 JUIN

ELECTIONS LÉGISLATIVES

18 JUIN

- FESTIN DOU BOUTAÛ
15h00 - Halle du Rivet

- CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940 DU GÉNÉRAL DE GAULLE

19 JUIN

ELECTIONS LÉGISLATIVES

21 JUIN

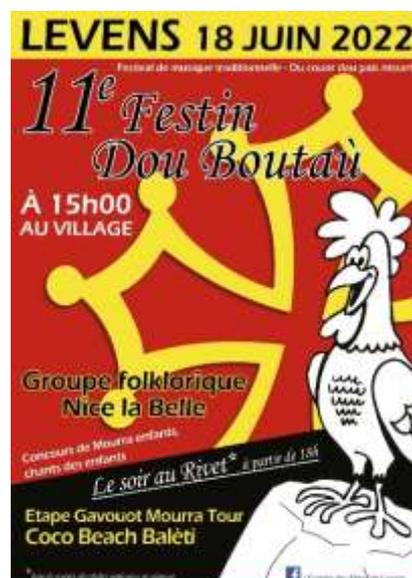
FÊTE DE LA MUSIQUE
21h00 - Place de la République

24 JUIN

FEU DE LA ST JEAN
Repas des rues, Procession, feu d'artifice

25 JUIN

SPECTACLE DE L'AMSL DANSE
Halle du Rivet



MARCHE tous les dimanches De 8h à 13h

Le cinéma itinérant du Département des Alpes-Maritimes vous attend chaque mercredi.
au Foyer Rural de Levens
Auditorium Joseph Raybaud.

Tarif : 5€ adulte et 3€ enfant
(moins de 12 ans)



EXPOSITION

Entrée libre et gratuite

Du 2 Avril au 22 mai 2022
Le Foyer Rural

LES DINOSAURES



Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h

04 92 00 20 54

Médiathèque
Département des Alpes-Maritimes 06
Collection de la Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes

Le Foyer Rural LEVENS
Auditorium Joseph Raybaud

présente

Cie Corps & Graphik

Compagnie de danse



SAMEDI 21 MAI - 20h30

TARIF:
Normal 15€
Senior 12€
Jeune C.E. Solidaire 10€

Informations / réservations 09 62 66 65 84 - www.levens.fr

PIANO A LEVENS

Présente

Philippe BOURGES, trompette
Stéphane ELIOT, orgue et électone



**Œuvres de : Aroutounian, Bach, Buterne,
Dokchitzer, Vivaldi, Williams**

Dimanche 22 mai à 17 heures
Église Saint-Antonin

Prix des places : 20 € - Adhérents : 15 €
Moins de 20 ans et élèves des conservatoires et écoles de musique : 5 €
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.
Ouverture des portes à 16h30 - Placement libre dans la mesure des places disponibles.



En accord avec Philippe Delmas production, Directo Prod et la Mairie de Levens présentent

Noëlle Perna

**CERTIFIÉ
MADO**

TEXTE : NOELLE PERNA ET RICHARD CHAMBRIER

**SAMEDI 2 JUILLET - 21H
HALLE DU RIVET - LEVENS**

Noëlle Perna nous fera l'honneur de jouer à Levens le samedi 2 juillet à 21h sous la Halle du Rivet à l'occasion d'une tournée spéciale pour retrouver le public de nos vallées sinistrées. Vous pouvez d'ores et déjà acheter vos places sur Weezevent :

<https://my.weezevent.com/noelle-perna-certifie-mado>

**Réservations : Weezevent
Tarif unique : 25€**



WWW.NOELLEPERNA.FR
LACENCES N° 8-1087908 ET 3-1087903



Naissances

Gabriel RICHERT	le 31/12/2021
Nour WAOUAJRA	le 06/01/2022
Louise PEREZ	le 08/01/2022
Mathéo PADE	le 21/01/2022
Mathis BIAGIOLI	le 23/01/2022
Léandre HERRERO	le 08/03/2022
Jimmy FRONDUTI	le 10/03/2022
Selena MESSANA	le 17/03/2022



***Tous nos vœux de bonheur
aux heureux parents***

Décès

M Voshanginiriana RANDRIANASOLO	le 04/01/2022
M Antoine GIORDANENGO	le 20/01/2022
Mme Aimée ASTOLFI épouse HATCHIKIAN	le 07/02/2022
M Serge MALTESE	le 14/02/2022
M Sadok HIDER	le 15/02/2022
Mme Elise ARNAUD épouse FRESIA	le 17/02/2022
Mme Alida GARGIULO épouse MORTIER	le 18/02/2022
M Auguste MASSIERA	le 24/02/2022
M Dawid LEWANDOWSKI	le 24/02/2022
M Alain DEL GALLO	le 25/02/2022
Mme Caroline LÉTANG	le 28/02/2022
Mme Marivonne LANGEVIN épouse INNOCENTI	le 09/03/2022
Mme Ghislaine FALCHETTO épouse SIMONINI	le 10/03/2022
M Régis NIOGRET	le 14/03/2022
Mme Arlette DEVAUX épouse HIDER	le 16/03/2022
M Nathan SAPIR	le 20/03/2022
Mme Dominique POTIER	le 26/03/2022
Mme Jacqueline JASIAKEWIETZ épouse WEBER	le 31/03/2022
Mme Ine ASAMI épouse ROMAGNAN	le 01/04/2022
M Paul BOUGEARD	le 02/04/2022
M David PAGNI	le 03/04/2022
M Claude MALLEBRANCHE	le 03/04/2022

Nos condoléances émues aux familles



Jeunes
de 18 à 30 ans

**BESOIN DE CONSEILS
OU D'AIDES**

POUR UN LOGEMENT ?



Vous avez besoin d'un coup de pouce dans vos démarches pour trouver un logement ?

Vous avez entre 18 et 30 ans ?

Que vous soyez salariés, étudiants ou à la recherche d'un emploi, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice vous accompagnent pour trouver votre chez-vous.

Par téléphone : 07 50 18 39 55

Par email : cllaj.mnca@apiprovence.org

Adresse : MAISON DE L'HABITANT

Uniquement sur rendez-vous

6, allée Philippe Séguin à Nice

Arrêt de tramway : Libération

Vous avez envie d'adopter une mobilité plus douce ?
La Métropole Nice Côte d'Azur vous aide

NOUVEAU



20€/mois

d'aide à la mobilité
(à compter du 1^{er} avril)

NOUVEAU



Jusqu'à
300€

d'aide à la conversion
au bioéthanol

AIDE
CUMULABLE
AVEC CELLE DE
LA RÉGION
SUD DE
500€

Les autres aides à la mobilité de la Métropole Nice Côte d'Azur :

Jusqu'à **400€**
pour l'acquisition
d'un deux-roues
à assistance électrique
vélo ou scooter
(25% du prix d'achat)

Jusqu'à **100€**
pour l'acquisition
d'un vélo neuf
à propulsion humaine
(50% du prix d'achat)

Jusqu'à **200€**
pour l'acquisition
d'un vélo adapté
neuf, mécanique ou
à assistance électrique
(50% du prix d'achat)

Jusqu'à **200€**
par mois
d'aide
au covoiturage
(sur la plateforme
BlaBlaCar Daily)

Jusqu'à **1 000€**
de prime
à la conversion*
pour mettre au rebut son véhicule
thermique CRIT'NR 4 ou 5
et acheter un vélo, scooter, voiture
électrique ou hybride neuf.

Jusqu'à **5 000€**
de subvention
pour
l'acquisition
d'un véhicule
100% électrique

Jusqu'à **300€**
pour l'implantation
de bornes de recharge
(25% des coûts d'acquisition
et d'installation)

Tarif maintenu à
1€
par trajet dans les
transports en commun
bus/tramway
avec le pass 10 voyages
(la Métropole prend en charge la
hausse des prix des carburants)

* Cumulable avec les aides à l'acquisition d'un deux-roues électrique et d'une voiture électrique.

Le Département des Alpes-Maritimes s'engage dans la rénovation énergétique des habitations des maralpins.

La rénovation énergétique des bâtiments est une priorité pour la lutte contre le réchauffement climatique et de nombreux dispositifs sont mis en place pour inciter les habitants et les entreprises à réaliser des travaux d'isolation et de changement de chaudière, et autres travaux permettant de diminuer la consommation d'énergie.

Pour aider les particuliers, les syndicats de copropriétés et les entreprises de moins de 1000 mètres carrés à faire les bons choix et à bénéficier des meilleures aides possibles, le Département des Alpes-Maritimes, en cohérence avec ses engagements dans le GREEN Deal, lance le guichet unique d'information et d'assistance : Confort Energie 06.



Nos techniciens interviennent pour informer et accompagner les particuliers et les syndicats de copropriétés sur le plan technique, administratif et financier pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour les professionnels, ce sont les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) qui mettent à disposition leurs techniciens FAIRE. Les prestations réalisées sont financées à 100 % par le Département.

Ce dispositif est opérationnel sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.

Le Département consacre une enveloppe financière sur trois années de 11,5 millions d'euros pour soutenir ce dispositif.

CONTACTER LE GUICHET CONFORT ÉNERGIE 06
Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13
heures 30 à 17 heures

Tél.: 0.800.037.016
confortenergie06@departement06.fr

Directeur de la publication: Antoine VERAN

Rédaction: Antoine VERAN, Michèle CASTELLS, Thierry MIEZE, Ghislaine BICINI,
Aline BAILLOT, Eric BERNIGAUD, Valérie GUIDO, Service Communication, DEPARTEMENT 06, METROPOLE NCA.

Photos: Ghislaine BICINI, Thierry MIEZE, Service Communication, Service ALSH, Club Photo AMSL, DEPARTEMENT 06, METROPOLE NCA,
Association OSE, AMSL TRAIL LEVENS, SIVOM VAL DE BANQUIERE, Magalie

Impression: Riccobono -115, Chemin des Valettes 83490 Le Muy – imprimé en 2500 exemplaires

N° ISSN:1274-7823. Dépôt légal à la parution

www.levens.fr



La Commune de Levens

Plus proche de vous